

Compte rendu de séance

Séance du 11 octobre 2023

L'an 2023 et le 11 octobre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente sous la présidence de PERDIGEON Alain, Maire

Présents : M. PERDIGEON Alain, Mme RIASSE Isabelle, M. PINGITORE André, M. FRANCOIS Gérard, Mme PARPEX Sandrine, M. DELAVEAU Philippe, Mme MEYSTER Chrystelle, M. FERREIRA SERRAO Daniel

Absent(s) excusé(s) : -

Absent(s) : -

Absent(s) ayant donné procuration : Mme GEYER Line pouvoir à Mme RIASSE, M. POISSON Olivier pouvoir à M. DELAVEAU Philippe

Monsieur le Maire fait la lecture du compte-rendu du conseil municipal du 9 juin 2023 lequel n'apporte aucune observation.

Le maire ouvre la séance et propose au Conseil Municipal d'adopter le point suivant à l'ordre du jour : désignation d'un référent déontologue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cet ajout à l'ordre du jour.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 10
- Présents : 8
- Votants : 10

Date de la convocation : 05/10/2023

Date d'affichage : 05/10/2023

A été nommé(e) secrétaire : Mme RIASSE Isabelle

Objet(s) des délibérations

Point n°1 : Décision modificative n°2

Considérant la nécessité de procéder aux modifications budgétaires pour faire face à un complément d'appel de cotisation du SIRPP.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, la délibération modificative n°2 au budget communal.

Point n°2 : Démission du 2^{ème} adjoint au maire

M. PAUMIER François, 2^{ème} adjoint au maire, a démissionné de ses fonctions d'adjoint et de conseiller en raison de son déménagement depuis le 1^{er} septembre 2023. Nous attendons le retour de la préfecture afin de pouvoir élire un nouvel adjoint au maire.

Point n°3 : Désignation d'un délégué titulaire à la CLECT

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de redésigner les délégués à la CLECT suite à la démission de M. PAUMIER François, adjoint au maire.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, désigne, pour siéger au sein de la CLECT pour représenter la commune :

- M. PAUMIER François Mme RIASSE Isabelle, Titulaire,
- Mme RIASSE Isabelle M. FRANCOIS Gérard, Suppléant.

Point n°4 : Désignation d'un délégué suppléant au SIRPP et au SIARCE

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de redésigner un délégué suppléant au SIRPP et au SIARCE suite à la démission de M. PAUMIER François, adjoint au maire.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, désigne, pour représenter la commune :

Au SIRPP :

- Alain PERDIGEON, Isabelle RIASSE, titulaires
- Line GEYER, ~~François PAUMIER~~ Chrystelle MEYSTER, suppléants

Au SIARCE :

- Gérard FRANCOIS, titulaire
- Line GEYER, ~~François PAUMIER~~ Sandrine PARPEX, suppléantes

Point n°5 : Désignation d'un correspondant Incendie & Secours

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de redésigner un délégué suppléant au SIRPP suite à la démission de M. PAUMIER François, adjoint au maire.

Mme RIASSE Isabelle est volontaire pour cette mission qui consistera à être l'interlocuteur privilégié du SDIS 91 sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DESIGNNE en tant que correspondant Incendie et Secours Mme RIASSE Isabelle.

Point n°6 : Avis sur le projet éolien de Boissy la Rivière

Après la consultation pour avis du 11 juin 2023 et la forte proportion d'opposants aux projets éoliens (90%), le Conseil municipal de Marolles en Beauce réaffirme son rejet de toute implantation d'éoliennes sur le territoire de la commune et manifeste son inquiétude face à l'installation de 3 nouveaux aérogénérateurs sur le parc éolien de Boissy La Rivière, par la société Boissy Energie 3.

A côté des problèmes récurrents de pollution visuelle et d'atteinte aux valeurs immobilières, les craintes des élus de Marolles portent principalement sur :

- les risques de nuisances sonores, pour la partie N-O du village, avec l'installation de mâts plus élevés.
- les risques pour l'avifaune (Busard St Martin, Cédicnème criard) avec l'ajout de 3 nouvelles turbines dans un champ éolien initialement dimensionné pour 6 générateurs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'oppose au projet éolien de Boissy la Rivière.

Point n°7 : Dispositif « Couverture Ciblée 4G »

Monsieur le Maire a exposé le manque de couverture pour certains réseaux sur notre commune. Marolles pourrait bénéficier d'une antenne 4G. Le Conseil a discuté sur les méfaits des ondes de ce type d'antenne.

Le Conseil Municipal, à 1 voix pour et 9 voix contre, s'oppose à la mise en place d'une antenne 4G.

Point n°8 : Désignation d'un référent déontologue

Le Conseil municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Monsieur Marc BERGBAUER, comme référent déontologue des élus de la Commune de Marolles en Beauce.

Questions diverses :

- ∞ Isabelle RIASSE remplacera François PAUMIER à la Commission Fêtes et Cérémonies et la Commission Aide Sociale.
- ∞ Mission fleurissement du village, fixée au 21/10/2023 à 10h
- ∞ Démolition du garage : Daniel SERRAO relance la société TEYSSIER
- ∞ Contrat rural : Isabelle RIASSE relance M. PORTELA
- ∞ Noël : la Commission doit statuer sur le colis des anciens (catalogues à transmettre aux conseillers)
- ∞ Cimetière : le Conseil espère pouvoir communiquer et afficher sur le recensement des anciennes concessions d'ici la Toussaint
- ∞ Terrain de foot : l'Association de Pétanque ne doit plus garer ses voitures sur le terrain de foot pour le laisser accessible à tous

Séance levée à: 22:06

En mairie, le 11 octobre 2023
Le Maire
ALAIN PERDIGEON